

MOT DE LA MAIRESSE

Chers (es) macaziens et macaziennes,

Juillet est déjà arrivé et il semble que la météo nous permettra de profiter de cette belle nature dans laquelle nous vivons. Nous pourrions recevoir notre famille, nos amis, puisque le déconfinement nous le permet désormais. Il est tout de même important d'appliquer les mesures sanitaires pour nous éviter de vivre une 2^e vague de confinement à l'automne.

Plusieurs d'entre nous ont profité de la période de confinement pour repenser leur vie, leur cheminement. C'est avec regret que nous avons appris le départ de 2 de nos employés. Marc-André Leduc et Angélique Durand Sauriol ont décidé de réorienter leur carrière. Je veux donc les remercier pour leur bon travail pour toutes ces années avec nous et je leur souhaite la meilleure des chances dans les nouveaux défis qu'ils entendent relever.

Afin de protéger la santé de nos lacs, la municipalité a bonifié son règlement sur le lavage d'embarcations. Tous nos citoyens savent que pour avoir accès au Lac Chaud et au Lac Macaza, il faut obtenir une clé et utiliser les descentes publiques. Il est donc interdit aux visiteurs et aux entreprises commerciales d'utiliser des descentes sur des terrains privés pour accéder à nos lacs. Dans les cas d'infractions, les amendes prévues seront remises aux propriétaires du terrain et aux propriétaires d'embarcations. Cette année, pour permettre une surveillance accrue sur le terrain, nous avons embauché une employée-stagiaire qui se joint à l'équipe de l'urbanisme pour la saison estivale.

Vous retrouverez dans cette édition, le " rapport annuel de la mairesse " qui présente les grandes lignes du rapport financier ainsi que des réalisations de la municipalité au cours de l'année 2019. C'est toujours un plaisir de pouvoir vous confirmer que notre municipalité garde le cap d'une bonne santé financière. Vous trouverez le rapport audité sur notre site internet. Nous avons ajouté cette année, le rapport du maire de l'agglomération puisque nous payons des quotes-parts importantes pour les services que nous recevons.

Nous réactivons une démarche Municipalité amie des aînées (MADA). Une subvention nous ayant été confirmée pour cela, nous procéderons à l'embauche d'un.e chargé.e de projet qui accompagnera le comité MADA qui sera formé sous peu. Nous vous en parlerons davantage dans une prochaine édition.

Nous attendons l'autorisation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour mettre fin au huis clos des séances municipales. Bien que vous puissiez voir les enregistrements des séances du conseil sur notre chaîne Youtube, j'ai bien hâte de reprendre les séances publiques afin de vous y rencontrer. Je vous souhaite un merveilleux été, du beau temps à profusion et de la santé pour bien en profiter.

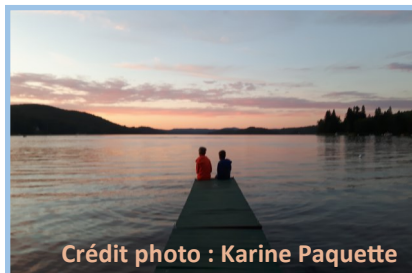
Céline Beauregard, votre mairesse



Crédit photo : Karine Paquette

SOMMAIRE :

.Mot de la mairesse	1
.Rapport de la mairesse sur les états financiers 2019	2-3
.Mot du directeur général	4
.Faits saillants des séances	5-6
.Rapport financier 2019 Agglomération Rivière-Rouge	7
.Urbanisme	7-8
.Information générale	9 à 12



Crédit photo : Karine Paquette

CONTACTEZ-NOUS:

Tél. : 819.275.2077

Fax : 819.275.3429

Courriel: info@munilamacaza.ca

URGENCE de voirie : 819.278.5074

BUREAU MUNICIPAL

Fermé aux visiteurs

Direction et urbanisme

Accessibles sur rendez-vous seulement

BIBLIOTHÈQUE

Sur rendez-vous

819.275.2077 poste 26

HORAIRE DE LA STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION

Lundi au jeudi : 8h à 16h
sur appel au 819.425.4913

Vendredi : 8h à 20h - Samedi : 8h à 18h
Dimanche : 8h à 16h



HORAIRE ÉCOCENTRE

vendredi et samedi de 8h à 12h
et de 12h30 à 16h

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2019

Chères macaziennes, chers macaziens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 13 juillet 2020, je vous présente les faits saillants du rapport financier de la Municipalité de La Macaza pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2019, tel qu'audité par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

REVENUS ET DÉPENSES

Les revenus aux états financiers totalisent 3 353 983\$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers, s'élèvent à 3 390 443\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 97 925\$.

SURPLUS ET FONDS DISPONIBLES

Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 8 juin 2020, le surplus accumulé au 31 décembre 2019 est de 454 874\$. La Municipalité dispose par ailleurs d'un Fonds environnemental de 146 636\$, d'un surplus accumulé affecté de 103 760\$ et d'un Fonds de roulement de 235 144\$.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2019

Voici quelques-unes des principales réalisations de l'année 2019 :

- Remplacement des affiches municipales en collaboration avec la *Maison Lyse-Beauchamp*;
- Mise en place d'une station de lavage municipale pour les embarcations;
- Aménagement de la halte Bélanger-Miljour en bordure du parc linéaire;
- Lancement des activités de la cuisine collective;
- Aménagement d'un sentier multifonctions;
- Adoption du règlement 2019-141 sur la gestion des installations sanitaires;
- Formation des employés de la voirie concernant la gestion écologique des fossés et le contrôle de l'érosion;
- Signature d'une entente avec la Ville de Rivière-Rouge relative au partage des services d'un technicien informatique;
- Aménagement de la Zone multiactivités (abattage d'arbres, tests de sol, aménagement d'un terrain);
- Rédaction d'un plan de sécurité civile et mise en service du module Alerte;
- Achat d'un terrain pour le projet de camping;
- Réalisation d'une étude d'opportunité et d'un plan directeur pour le projet de camping;
- Création de la Régie intermunicipale de collecte environnementale de la Rouge pour la collecte des matières résiduelles;
- Achat d'îlots de récupération pour la collecte à trois voies dans les lieux publics.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2019

ENDETTEMENT NET À LONG TERME DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Au 31 décembre 2019, l'endettement net à long terme de l'administration municipale, atteignait 406 249\$. Par ailleurs, selon les chiffres disponibles sur le site du Ministère des Affaires municipales, le ratio de la dette par rapport à la richesse foncière uniformisée atteignait en 2018, soit 0.26 \$ par 100\$ d'évaluation foncière ce qui est un ratio d'endettement plus faible que celui de la plupart des municipalités comparables qui se situait en moyenne à 1,18\$ par 100\$ d'évaluation foncière.

TRAITEMENT DES ÉLUS

En conformité avec l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je fais mention des rémunérations et des allocations de dépenses des membres du conseil. La rémunération totale pour l'année 2019 se chiffre à 111 774\$. Le rapport détaillé du traitement des élus pour l'année 2019, incluant le traitement reçu des organismes mandataires et des organismes supramunicipaux, est affiché sur le site Web de la Municipalité.

EFFORT FISCAL

En 2018, selon les chiffres disponibles sur le site du Ministère des Affaires municipales, l'effort fiscal pour une maison moyenne à La Macaza était de 1 341\$ par année soit moins que la majorité des municipalités comparables.

CONCLUSION

En conclusion, en regard des éléments qui précèdent, je suis fière d'affirmer que la Municipalité de La Macaza est en excellente santé financière et que le conseil municipal et l'administration ont su maintenir un budget équilibré tout en améliorant les services à la population. Nous nous assurons ainsi que les besoins actuels de la population sont comblés sans pour autant hypothéquer l'avenir financier de la Municipalité.

Je profite de l'occasion pour saluer le travail de mes collègues élus, de la direction et des employés municipaux sans qui tout le travail accompli au cours de l'année 2019 aurait été impossible.

Je veux aussi remercier les bénévoles qui participent aux activités et aux différents comités de La Municipalité. Grâce à votre dévouement, la Municipalité est en mesure d'offrir une plus grande variété de services reflétant bien les intérêts et les préoccupations de la population.

En terminant, je vous mentionne que le rapport financier complet de la Municipalité, incluant celui de l'Agglomération de Rivière-Rouge, seront accessibles dans les prochains jours sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sous l'onglet « Documents financiers » au lien suivant :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/79037/>

**Céline Beauregard,
Mairesse**

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis plusieurs années, des citoyens signalent avec raison à la Municipalité l'état de désuétude de certains chemins municipaux. Le secteur du Lac Chaud est régulièrement mentionné dans les commentaires reçus en raison de la chaussée qui y est particulièrement dégradée. Et pour cause! L'asphalte du chemin du Lac Chaud a été posée sur des assises inadéquates, il y a de nombreuses années, ce qui a affecté sa durabilité. À cela s'ajoute le transport forestier lourd qui a été effectué au cours des années dans le secteur et qui a accéléré la dégradation du chemin. Soyez rassurés; la direction de la Municipalité et le conseil municipal constatent la même chose que vous et des actions sont entreprises pour corriger la situation.

Au moment où vous lirez ces lignes, la réfection complète de la partie municipale du chemin de l'Aéroport et d'une petite partie du chemin du Lac Chaud côté Est sera en voie d'être complétée. Ce projet de 1,4km aura été réalisé au coût de 419 019,24\$, incluant les frais de surveillance de chantier et le contrôle des matériaux, et financé à 90% par le gouvernement du Québec suite au dépôt par la Municipalité d'une demande de subvention dans le cadre du *Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL)*. Comme vous pourrez le constater, des accotements pavés d'un mètre de largeur ont été prévus de part et d'autre du chemin afin de faciliter la cohabitation entre les différents usagers de la route (automobiles, piétons, cyclistes).

En ce qui concerne le côté Ouest du Lac Chaud, une demande de subvention est déposée au Ministère des Transports du Québec en collaboration avec le service d'ingénierie de la MRC afin de procéder à sa réfection. L'objectif étant de pouvoir procéder en 2021. Le côté Est du Lac Chaud fera lui aussi l'objet d'une demande de subvention sous peu. D'ici là, les conduites pluviales et les égouts (trous d'homme) du côté Est du Lac Chaud seront nettoyés et inspectés afin d'en assurer le bon fonctionnement et afin de valider leur état. Des interventions localisées seront par ailleurs réalisées sur le chemin du Lac Chaud au coût de 60 000\$ à l'aide des sommes issues du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*, d'ici à sa réfection complète, afin de régler notamment des problèmes de ruissellement et de remplacer des ponceaux vétustes.

Les sommes issues du programme TECQ seront par ailleurs utilisées pour effectuer de la recharge granulaire et le remplacement de ponceaux sur divers chemins municipaux cet été. Des glissières de sécurité seront aussi installées sur les portions les plus abruptes du chemin du Pont Couvert et du chemin du Lac Caché pour assurer la sécurité des usagers. Au total, c'est 205 000\$ qui seront ainsi investis en 2020 sur les chemins municipaux de La Macaza à partir du programme TECQ.

Par ailleurs, la Municipalité est attendue d'une réponse à une demande de subvention au montant de 45 000\$ déposée au *Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)* pour la réalisation de travaux d'améliorations sur les chemins du Lac Mitchell et du Lac Chaud (recharge granulaire, remplacement de ponceaux, creusage des fossés).

La Municipalité a par ailleurs été informée que le *Programme de subvention pour les chemins à double vocation* subissant du transport forestier a été bonifié suite aux pressions des municipalités. Ainsi, la Municipalité pourra désormais avoir accès à ladite subvention à partir du moment où 250 transports forestiers sont effectués sur un même chemin au cours d'une année. Autrefois, le seuil minimal était fixé à 1000 transports au cours d'une même année.

Comme vous pouvez le constater, tous les moyens sont mis en œuvre pour améliorer l'état de nos routes et l'année 2020 sera une année chargée en termes de travaux routiers. Merci de respecter les travailleurs en respectant les limites de vitesse aux abords des chantiers routiers.

Bon été et bonnes vacances à tous et à toutes!

Étienne Gougoux, Directeur général et secrétaire-trésorier

FAITS SAILLANTS DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

- Les états financiers au 31 décembre 2019 ont été déposés par le directeur général.
- Les membres du conseil ont octroyé un contrat à la firme Constella Agence créative pour la refonte du site Web de la Municipalité au montant de 5 875\$ plus les taxes.
- Le conseil a approuvé la dépense en lien avec la formation des employés.es au montant de 375\$ plus les taxes.
- Les élus.es ont procédé à l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie pour les propriétaires d'un bâtiment doté de gouttières et raccordé au réseau d'aqueduc. La dépense sera attribuée au Fonds environnemental de la Municipalité.
- Le conseil a octroyé le contrat de mise à niveau du radar pédagogique à l'entreprise Kalitec au montant de 2 585.79\$ incluant les taxes.
- Les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitant s'entraider afin que chacune d'entre elles puissent bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires, les membres du conseil de La Macaza ont adopté la lettre d'entente relative aux services d'urgence en milieu isolé.
- Le conseil a approuvé la dépense en lien avec la création de pancartes d'information relatif au règlement 2020-154.
- Les élus.es ont octroyé un contrat pour la construction d'un abri permanent pour le sel de déglacage à l'entreprise Coffrage A. Charette et fils Inc. au montant de 11 325.04\$ taxes incluses.
- Le conseil a octroyé un contrat de location de pelle mécanique hydraulique avec opérateur pour la saison 2020 suite à un appel d'offres sur invitation pour lequel la Municipalité a reçu deux soumissions, la plus basse étant Excavation F. Clément et fils au montant de 125.83\$ de l'heure.
- Les membres du conseil ont octroyé un contrat pour le nettoyage et l'inspection des pluviales sur le chemin du Lac Chaud côté Est à l'entreprise Veolia au montant de 13 357.15\$ plus les taxes, puisque cette entreprise était le plus bas soumissionnaire.
- Les élus.es ont résolu de demander une aide financière au Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration -circonscription électorale (PPA-CE).
- Le conseil a adopté l'entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

FAITS SAILLANTS DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020 (suite)

- Les élus.es ont autorisé la présentation d'une demande d'aide financière pour des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).
- Les élus.es ont adopté le règlement 2020-154 relatif à la protection des plans d'eau contre les plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes.
- Les membres du conseil ont résolu d'effectuer une demande auprès de la MRC d'Antoine-Labelle pour le remplacement d'affectation de la zone Campagne-03.
- Un avis de motion a été déposé concernant le règlement sur les dérogations mineures.
- Le conseil a octroyé un contrat à la MRC d'Antoine-Labelle pour l'analyse de conformité de la refonte règlementaire.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2020

- Les membres du conseil ont résolu d'autoriser le Transport adapté et collectif des Laurentides à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention au transport adapté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020

- Considérant que monsieur Étienne Gougoux, directeur général se prévaudra d'un congé parental, les élus.es ont procédé à la nomination de madame Caroline Dupuis au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.
- Afin de remplacer madame Caroline Dupuis pour la durée du congé parental de monsieur Étienne Gougoux, les membres du conseil ont procédé à la nomination de madame Annie Lajoie au poste de directrice générale adjointe par intérim.
- Considérant la démission de monsieur Marc-André Leduc, le conseil a procédé à l'embauche de monsieur Normand Brochu au poste de journalier-chauffeur-opérateur.

Caroline Dupuis
Directrice générale adjointe

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site internet de la Municipalité.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

Monsieur Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge a présenté lors d'une séance du conseil municipal de Rivière-Rouge le 2 juin 2020, les faits saillants du rapport financier de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2019, tel qu'audité par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

- Les revenus aux états financiers totalisent 1 055 141 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers, s'élèvent à 781 881\$.
- En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 171 834 \$.
- Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 2 juin 2020, le surplus accumulé au 31 décembre 2019 est de 224 568 \$.

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2019 SONT :

- Signature d'une entente avec la Municipalité de Labelle concernant l'assistance mutuelle relative à la protection incendie, à la désincarcération, aux sinistres et aux sauvetages;
- Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie.

ÉQUIPE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'équipe du service de l'urbanisme et de l'environnement compte trois personnes pour la saison estivale 2020; monsieur Timothé Breton, coordonnateur du service, monsieur Claude Bruneau, inspecteur saisonnier en urbanisme et environnement et madame Marlène Esner-Gendron qui occupe le poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement comme employée-stagiaire pour 12 semaines. L'objectif de la Municipalité avec ces trois employés vise notamment de permettre un meilleur respect des différentes réglementations sur le territoire.



La Municipalité demande un remplacement d'affectation de la zone campagne-03

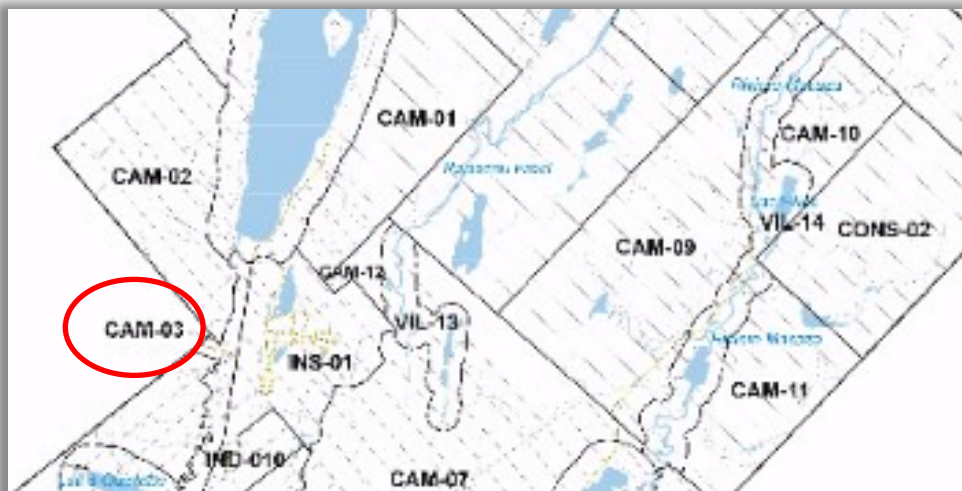
Afin de permettre le développement dans la zone campagne-03 du plan de Zonage, la Municipalité a demandé l'autorisation à la MRC d'Antoine-Labelle de remplacer l'affectation « rurale » de la zone campagne-03 par l'affectation « récréative ». Cette décision est en lien direct avec, notamment le fait que la zone urbaine de la Municipalité est d'une superficie extrêmement limitée et dont très peu d'espaces vacants sont présents. L'objectif de la Municipalité est de centraliser les activités et d'éviter l'étalement urbain, et ce, le plus loin possible des lacs, qui sont des milieux sensibles à protéger.

Le développement des usages de *commerce de détail de petite surface et de divertissement intérieur* dans la zone campagne-03 apparaît essentiel pour le développement du territoire de la Municipalité.

La zone campagne-03 apparaît comme étant une zone toute désignée pour recevoir ces types d'usages puisqu'historiquement la municipalité a été développée avec deux pôles urbains, l'un près de la rivière Macaza correspondant à la zone urbaine-01 et l'autre au sud du lac Chaud le long du chemin de l'Aéroport, correspondant à la zone campagne-03.

La vision que la Municipalité a de la zone campagne-03 n'est pas la même que celle de la zone urbaine-01, et ne souhaite pas densifier les activités résidentielles dans cette zone. La Municipalité veut favoriser un centre de service et de commerce qui pourra desservir les villégiateurs de la zone villégiature-01 autour du lac Chaud, les employés du service correctionnel et de l'aéroport dont le lieu de travail est situé en zone institutionnel-01, les employés des entreprises qui s'implanteront dans la zone industrielle-01 et les zones à vocation plus résidentielles dont la zone campagne-04, qui sont toutes situées à proximité de la zone campagne-03.

Vous pouvez consulter le plan de zonage de la Municipalité sur le site Web au: www.munilamacaza.ca/sites/www.munilamacaza.ca/files/documentation/reglement-zonage2-2012-06-14-09-45-7.pdf



Le sentier multifonction (en arrière de l'hôtel de ville) est maintenant ouvert!

DISTRIBUTION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Afin d'encourager la pratique du jardinage tout en favorisant l'économie d'eau potable, la Municipalité de La Macaza distribuera gratuitement des barils récupérateurs d'eau de pluie à tout propriétaire d'une résidence raccordée au réseau d'aqueduc municipal qui en fera la demande. Pour être admissible, la résidence visée doit être équipée de gouttières. **Pour obtenir votre baril gratuitement, veuillez téléphoner au 819-275-2077 poste 0 ou envoyer un courriel au info@munilamacaza.ca.** Cette initiative est financée par le Fonds environnemental de la Municipalité.



Maison de la culture de La Macaza

67, rue des Pionniers, La Macaza

PROGRAMMATION ÉTÉ 2020

Considérant les restrictions imposées par la pandémie, voici la formule adoptée :

- ◇ **Parcours extérieur balisé** autour de la vieille école
- ◇ Visite pour **familles et groupes de 5 personnes ou moins**, enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte
- ◇ Accès au site : **tous les jours, de 10h00 à 19h00** jusqu'au 7 septembre
- ◇ Exposition extérieure **Changement d'optique**, exploration dans le monde de l'illusion d'optique
- ◇ **Vitrines extérieures** : patrimoine militaire, patrimoine scolaire



Nous comptons sur la collaboration des visiteurs pour respecter les consignes et règles de distanciation. Merci de soutenir les arts et la culture en ces temps difficiles. Votre bénévolat ainsi que vos généreux dons sont plus appréciés que jamais.

Pour de plus amples renseignements :

819-278-5364, maisonculturemacaza@gmail.com ou suivez-nous sur Facebook.

PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

SECTEUR LA MACAZA

Accueil La Cachée
1002, rue du Lac Caché
La Macaza (Québec)
Téléphone : 819 686-1880

parc.mont-tremblant@sepaq.com

Accès gratuit pour les citoyens de La Macaza
Preuve de résidence obligatoire



NOUVELLE ENTENTE À LA RIDR

Les municipalités de Nominingue, L'Ascension, Lac Saguay, La Macaza, la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de la MRC des Laurentides ont conclu une nouvelle entente intermunicipale confirmant le maintien et le renouvellement de la Régie intermunicipale de la Rouge (RIDR) et de ses activités, et ce, malgré le départ des Municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut. La nouvelle entente prévoit une bonification du Fonds vert qui sera désormais fixé à 200 000\$ afin que la RIDR soit en mesure de mettre en œuvre de nouveaux projets visant une réduction de l'enfouissement. Dans un souci d'écofiscalité, ledit Fonds vert sera constitué à partir d'une quote-part calculée à partir du tonnage d'enfouissement de chaque Municipalité membre de la Régie. **Ainsi, plus une Municipalité produit de déchets, plus elle contribuera financièrement au Fonds vert.**

La nouvelle entente prévoit par ailleurs que les différents services (traitement des matières issues des écocentres, compostage, enfouissement etc.) seront facturés aux membre en fonction de leur coût réel. Cela aura malheureusement comme impact d'augmenter la quote-part des Municipalités qui, comme La Macaza, sont les plus efficaces en terme de réduction des déchets. **Afin de favoriser la réduction de l'enfouissement, La Municipalité de La Macaza avait plutôt proposé d'établir un malus-bonus afin d'augmenter le coût de l'enfouissement tout en réduisant le coût des autres services (traitement des matières issues des écocentres, compostage etc.).** Notre proposition n'a malheureusement pas été retenue par les autres municipalités membres de la Régie. Malgré tout, **il demeure avantageux pour La Macaza de continuer à faire partie de la RIDR. En effet, la proximité du site de la Régie nous permet d'économiser des frais de transport des différentes matières tout en diminuant les gaz à effet de serre associés au transport desdites matières.** Par ailleurs, la RIDR offre à ses membres divers services pertinents, tels que la Patrouille verte et un support pour les écocentres locaux tout en créant des emplois dans notre région.

RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE INCENDIE

Les municipalités de Lac Saguay et de Nominingue ainsi que l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge à titre de ville centrale et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée, ont signé une entente intermunicipale relative à la création d'une régie visant la protection contre les incendies. Cette entente vise seulement l'administration.

D'ici les deux prochaines années, les municipalités souhaitent qu'une régie complète soit créée, incluant les opérations. Dans le cas où, outre les éléments administratifs, l'ensemble des activités opérationnelles liées à la protection incendie seraient regroupées sous l'égide de la Régie, lesdites responsabilités seront retirées de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Concours photos 2020

Le concours photos s'adresse à tous les photographes résidents ou villégiateurs de tous âges, débutants ou professionnels. Nous vous invitons à soumettre vos plus belles PHOTOS D'ANIMAUX DOMESTIQUES OU SAUVAGES en format paysage (horizontal).

Le concours offre aux participants la chance de voir leurs photographies publiées et leurs noms mentionnés dans l'une des pages du prochain calendrier, du prochain bulletin municipal ou sur le site Web ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité. Le concours se termine à la fin du mois de septembre.

Vous pouvez soumettre jusqu'à quatre (4) photos à :

adjadm@munilamacaza.ca



MUSIQUE SUR LA PISTE!

Depuis près d'un mois, des citoyens/ musiciens de La Macaza et les alentours animent le Parc linéaire le P'Tit Train du Nord avec leur musique.

Dépendamment de la météo, ces musiciens se retrouvent le samedi ou le dimanche pour jouer gratuitement au kilomètre 114, aux grands plaisirs des utilisateurs de la piste.



Ma municipalité va briller!

La Municipalité vous lance le défi: "*Ma municipalité va briller!*"

Ce défi consiste à réaliser un nettoie-t-on individuel pour le nettoyage des bordures des chemins publics et des fossés qui se situent dans notre municipalité.

Après votre défi, prenez une photographie de votre "récolte" et envoyez -nous cette dernière.
Le concours prendra fin le 24 août 2020.

Nous effectuerons 2 tirages au sort parmi les photos reçues. Les gagnants recevront 1 prix offert par des commerces locaux!

Vous pouvez soumettre votre photo à :
adjadm@munilamacaza.ca



OBLIGATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS

Toutes les embarcations, motorisées et non motorisées doivent être lavées avant d'être mise à l'eau sur les plans d'eau de la Municipalité de La Macaza.

TÉLÉPHONE DE LA STATION: 819.425.4913

HEURES D'OUVERTURE DE LA STATION DE LAVAGE:

Lundi au jeudi : 8h à 16h sur appel au 819.425.4913 (prévoir 15 à 30 minutes de délai)

Vendredi : 8h à 20h Samedi : 8h à 18h Dimanche : 8h à 16h

COÛT :

Gratuit pour les contribuables et les résidents (sur présentation d'une preuve de résidence). Pour les personnes non contribuable, voir le plan de tarification à la station de lavage.

CERTIFICAT DE MISE À L'EAU

Les résidents riverains, dont l'embarcation a été hivernisée sur leur terrain, que leur embarcation demeure sur le même plan d'eau, et dont l'embarcation est mise à l'eau à partir de leur terrain peuvent se prévaloir d'une exemption de lavage. Les citoyens concernés doivent remplir un formulaire disponible à la station de lavage dans lequel ils attestent formellement de la situation de leur embarcation.

CLÉ POUR LES BARRIÈRES DES DESCENTES PUBLIQUES DU LAC CHAUD ET DU LAC MACAZA:

Un dépôt de cent dollars (100\$) est obligatoire (contribuable, résident et non contribuable) par carte de crédit. La clé doit être retournée à la station de lavage maximum 48 heures après le prêt. Passé ce délai, le dépôt est encaissé par la Municipalité et les contrevenants sont aussi passibles d'une amende minimale de 300\$.

OUVERTURE DES INSTALLATIONS MUNICIPALES

La Municipalité est à l'affût des consignes émises régulièrement par le gouvernement du Québec quand aux étapes de déconfinement et d'ouverture des installations municipales. La direction municipale, le service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la bibliothèque sont ouverts sur rendez-vous, par téléphone ou par courriel.

Toutefois, les modalités d'ouverture sont appelées à être modifiées durant les mois de juillet et d'août. Visitez la page Facebook de la Municipalité ainsi que son site Web pour connaître les nouvelles consignes.

Les toilettes sèches au parc Adolph-Ozell, à la halte Bélanger-Miljour, aux descentes publiques et la toilette du Pont couvert seront installées et ouvertes.

VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME!

La Municipalité diffuse de l'information régulièrement ses plateformes de communication:

- 1- Inscrivez vous à l'infolettre en envoyant votre adresse courriel à info@munilamacaza.ca
- 2- Abonnez vous à la **page Facebook** de la Municipalité à www.facebook.com/infomacaza 
- 3- Visitez le site Web à www.munilamacaza.ca
- 4- Inscrivez-vous au **module d'alerte en situation d'urgence** en nous envoyant un courriel à info@munilamacaza.ca ou en appelant à la Municipalité au 819.275.2077 poste 0.